



Rambouillet Territoires  
22 rue Gustave Eiffel - ZA Bel Air  
BP 40036 - 78511 Rambouillet Cedex  
Tél. 01 34 57 20 61 - Fax 01 34 84 01 57

Accusé de réception en préfecture  
078-200073344-20240506-CC2405FI01-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2024  
Date de réception préfecture : 16/05/2024

## CC2405FI01 Grilles tarifaires 2024

### Conseil communautaire du Lundi 6 mai 2024

Convocation du 30 avril 2024

**78120 RAMBOUILLET**

Affichée le 30 avril 2024

**Présidence : Thomas GOURLAN**

**Secrétaire de Séance : Mme Marie CARESMEL**

| Conseillers titulaires  |     | Suppléants          | Absents représentés par |
|-------------------------|-----|---------------------|-------------------------|
| AGUILLON Claire         | P   |                     |                         |
| ALIX Martial            | AE  | PORTHAULT Jérôme    |                         |
| BATTEUX Jean-Claude     | P   | ALOISI Henri        |                         |
| BAX DE KEATING Geoffroy | P   |                     |                         |
| BERNARD Jean-Luc        | REP |                     | DESMET France           |
| BONTE Daniel            | REP |                     | ROLLAND Virginie        |
| BRICAUD Nathalia        | P   | CHEMIN Delphine     |                         |
| BRIOLANT Stéphanie      | P   | DEFFRENNE Philippe  |                         |
| CABRIT Anne             | AE  | BUREAU Norbert      |                         |
| CAILLOL Valérie         | REP |                     | CINTRAT Alain           |
| CARESMEL Marie          | P   |                     |                         |
| CARIS Xavier            | P   |                     |                         |
| CAZANEUVE Claude        | AE  | PELOYE Robert       |                         |
| CHANCLUD Maurice        | PS  | GODEAU Hervé        |                         |
| CHERET Claire           | REP | PASSET Georges      | GOURLAN Thomas          |
| CHRISTIANNE Janine      | REP |                     | MOUFFLET Catherine      |
| CINTRAT Alain           | P   |                     |                         |
| CONVERT Thierry         | AE  | MAZE Michel         |                         |
| COPETTI Isabelle        | AE  | MANDON Franck       |                         |
| COUËDOR Nathalie        | P   | TELLIER Olivier     |                         |
| DEMICHELIS Janny        | P   | LENTZ Jacques       |                         |
| DEMONT Clarisse         | P   |                     |                         |
| DENAIIS Lionel          | P   |                     |                         |
| DEROFF Joseph           | AE  |                     |                         |
| DESCLOUDS Stéphane      | P   |                     |                         |
| DESMET France           | P   |                     |                         |
| DRAPPIER Jacky          | P   | QUINTON Benjamin    |                         |
| DUCHAMP Jean-Louis      | P   | DELABBAYE Jean-Yves |                         |
| DUPRESSOIR Hervé        | P   |                     |                         |
| FLORES Jean-Louis       | P   | HAROUN Thomas       |                         |
| FOCKEDEV William        | P   |                     |                         |
| FORMENTY Jacques        | P   | CARZUNEL Martine    |                         |
| GAILLOT Anne-Françoise  | P   | LE MENN Pascal      |                         |
| GHIBAUDO Jean-Pierre    | AE  | GUILLARD Olivier    |                         |

Accusé de réception en préfecture  
078-200073344-20240506-CC2405FI01-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2024  
Date de réception préfecture : 16/05/2024

|                              |            |                               |                         |
|------------------------------|------------|-------------------------------|-------------------------|
| <b>GOURLAN</b> Thomas        | <b>P</b>   |                               |                         |
| <b>GROSSE</b> Marie-France   | <b>P</b>   |                               |                         |
| <b>GUIGNARD</b> Sylvain      | <b>AE</b>  |                               |                         |
| <b>IKHELF</b> Dalila         | <b>AE</b>  |                               |                         |
| <b>JAFFRE</b> Valéry         | <b>AE</b>  |                               |                         |
| <b>JEGAT</b> Joëlle          | <b>P</b>   |                               |                         |
| <b>JUTIER</b> David          | <b>AE</b>  |                               |                         |
| <b>LAHITTE</b> Chantal       | <b>P</b>   |                               |                         |
| <b>LAMBERT</b> Sylvain       | <b>AE</b>  | <b>GATINEAU</b> Christian     |                         |
| <b>LECOURT</b> Guy           | <b>P</b>   | <b>BAUDESSON</b> Hélène       |                         |
| <b>MALARDEAU</b> Jean-Pierre | <b>P</b>   | <b>BERTHIER</b> Lydie         |                         |
| <b>MARCHAL</b> Evelyne       | <b>P</b>   | <b>GENTIL</b> Jean-Christophe |                         |
| <b>MARGOT JACQ</b> Isabelle  | <b>P</b>   |                               |                         |
| <b>MATILLON</b> Véronique    | <b>P</b>   |                               |                         |
| <b>MAY OTT</b> Ysabelle      | <b>P</b>   | <b>VEIGA</b> José             |                         |
| <b>MOUFFLET</b> Catherine    | <b>P</b>   |                               |                         |
| <b>NEHLIL</b> Ismaël         | <b>REP</b> |                               | <b>WEISDORF</b> Henri   |
| <b>PAQUET</b> Frédéric       | <b>P</b>   |                               |                         |
| <b>PASQUES</b> Jean-Marie    | <b>P</b>   |                               |                         |
| <b>PETITPREZ</b> Benoît      | <b>P</b>   |                               |                         |
| <b>QUERARD</b> Serge         | <b>REP</b> | <b>SAISY</b> Hugues           | <b>CARIS</b> Xavier     |
| <b>QUINTON</b> Gilles        | <b>AE</b>  | <b>CHARRON</b> Xavier         |                         |
| <b>REY</b> Augustin          | <b>P</b>   |                               |                         |
| <b>ROLLAND</b> Virginie      | <b>P</b>   |                               |                         |
| <b>ROSTAN</b> Corinne        | <b>P</b>   | <b>MARECHAL</b> Michel        |                         |
| <b>SALIGNAT</b> Emmanuel     | <b>P</b>   | <b>CHALLOY</b> Camélia        |                         |
| <b>SCHMIDT</b> Gilles        | <b>REP</b> |                               | <b>FOCKEDEV</b> William |
| <b>SIRET</b> Jean-François   | <b>P</b>   |                               |                         |
| <b>STEPHANE</b> Nathalie     | <b>AE</b>  |                               |                         |
| <b>TROGER</b> Jacques        | <b>P</b>   | <b>BARDIN</b> Dominique       |                         |
| <b>WEISDORF</b> Henri        | <b>P</b>   |                               |                         |
| <b>YOUSSEF</b> Leïla         | <b>P</b>   |                               |                         |
| <b>ZANNIER</b> Jean-Pierre   | <b>P</b>   | <b>THEVARD</b> Nicolas        |                         |

|                         |                                     |                        |                                |                             |
|-------------------------|-------------------------------------|------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| <b>Conseillers : 67</b> | <b>Présents : 45</b>                | <b>Représentés : 8</b> | <b>Votants potentiels : 53</b> | <b>Absents/Excusés : 14</b> |
|                         | <b>Présents<br/>titulaires : 44</b> |                        |                                |                             |
|                         | <b>Présents<br/>suppléants : 1</b>  |                        |                                |                             |

***P : présent titulaire – PS : présent suppléant - Rep : Représenté - 0 : ne prend pas part au vote - X : ne siège pas – AE : absent/excusé***

Vu le Code général des collectivités,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016362-0001 en date du 27 décembre 2016 portant fusion de Rambouillet Territoires Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines et de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2019-01-29-007 en date du 29 janvier 2019 portant modification des statuts de Rambouillet Territoires,

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2019-10-28-004 en date du 28 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Rambouillet Territoires à compter du renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2020,

Vu la délibération CC2403FI01 du 6 mars 2024 relatif à la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2024 et à la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif 2024,

Vu les avis du Bureau communautaire réuni le 22 avril 2024 ainsi que des Commissions « culture et animations intercommunales », « politique sportive et de loisirs intercommunale » et « finances et budget » réunies respectivement le 18 mars 2024, 11 avril 2024 et le 23 avril 2024,

Considérant qu'il convient de revoir les tarifs de services proposés par Rambouillet Territoires en tenant compte de l'inflation de +4,9 % constatée en 2023,

Considérant qu'il convient de modifier les conditions générales de vente des abonnements pour le centre aquatique des Fontaines et la piscine des Molières suite à la mise à jour des grilles tarifaires,

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité**

**ACTE** la gratuité des créneaux scolaires réservés par les écoles primaires publiques des communes de Rambouillet Territoires, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024, pour le centre aquatique Les Fontaines et la piscine des Molières.

**APPROUVE** les grilles tarifaires et conditions générales de ventes telles qu'annexées à la présente délibération pour :

- Le conservatoire Gabriel Fauré ;
- Le centre aquatique des Fontaines ;
- La piscine des Molières ;
- La base de loisirs des étangs de Hollande ;
- Les impressions.

**PRECISE** que l'entrée en vigueur des tarifs s'applique à partir du :

- 7 mai 2024 pour le conservatoire Gabriel Fauré et les impressions ;
- 1<sup>er</sup> juin 2024 pour le centre aquatique des Fontaines, la piscine des Molières et la base de loisirs des étangs de Hollande.

**PRECISE** que toutes délibérations antérieures sur ces grilles tarifaires sont abrogées à compter de ces mêmes dates.

**DONNE** tout pouvoir au Président ou à son représentant pour l'application de cette délibération.

Fait à Rambouillet, le 6 mai 2024.



Accusé de réception en préfecture  
078-200073344-20240506-CC2405061-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2024  
Date de réception préfecture : 16/05/2024

**Thomas GOURLAN**  
Président de Rambouillet Territoires  
Conseiller régional  
Adjoint au Maire de Rambouillet

« La présente délibération à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit implicite ou explicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conformément à l'article R 421.7 du code de justice administrative, les personnes résidants Outre-Mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »

CONSERVATOIRE GABRIEL FAURÉ

3 DÉPARTEMENTS : MUSIQUE, DANSE & ART DRAMATIQUE

42 rue de la Motte  
78120 Rambouillet · Tél. 01 30 41 73 83  
conservatoire.rambouillet@rt78.fr



Place du Jeu de Paume  
78730 St-Arnoult-en-Ynes · Tél. 01 30 59 95 92  
conservatoire.saey@rt78.fr

Accusé de réception en préfecture  
078-200073344-20240506-CC2405FI01-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2024  
Date de réception préfecture : 16/05/2024

TARIFS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 applicables à partir du 7 mai 2024

| FRAIS DE DOSSIER PAR FOYER FISCAL (sur la base du livret de famille)                                                                                                                               |  | 37 €                       |           |                                         |                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|----------------------------|-----------|-----------------------------------------|------------------------|
| PARTICIPATION À LA FORMATION ANNUELLE PAR ÉLÈVE                                                                                                                                                    |  | Rambouillet<br>Territoires | Extérieur | Trimestre<br>Rambouillet<br>Territoires | Trimestre<br>Extérieur |
| PRÉ-CYCLE                                                                                                                                                                                          |  |                            |           |                                         |                        |
| Pré-cycle Musique ou Danse (Éveil, Initiation)                                                                                                                                                     |  | 161 €                      | 240 €     | 54 €                                    | 80 €                   |
| Pépinière « Musique et Danse »                                                                                                                                                                     |  |                            |           |                                         |                        |
| MUSIQUE                                                                                                                                                                                            |  |                            |           |                                         |                        |
| Pratique instrumentale/vocale, pratique(s) collective(s) et Formation Musicale                                                                                                                     |  | 573 €                      | 862 €     | 191 €                                   | 288 €                  |
| Pratique instrumentale/vocale avec ou sans Formation Musicale (adultes)                                                                                                                            |  | 654 €                      | 992 €     | 218 €                                   | 331 €                  |
| Formation Musicale et pratiques collectives                                                                                                                                                        |  | 207 €                      | 241 €     | 69 €                                    | 81 €                   |
| Pratique collective seule (orchestre, chant choral, steel drums, comédie musicale, MAO, La Maîtrise, etc.). Forfait <u>sans</u> réduction applicable.                                              |  | 100 €                      | 111 €     |                                         |                        |
| DANSE                                                                                                                                                                                              |  |                            |           |                                         |                        |
| Cycle I, 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> année                                                                                                                                                   |  | 378 €                      | 442 €     | 126 €                                   | 148 €                  |
| Cycle I à partir de la 3 <sup>e</sup> année, Cycle II et Cycle III                                                                                                                                 |  | 512 €                      | 590 €     | 171 €                                   | 197 €                  |
| Pilates                                                                                                                                                                                            |  | 286 €                      | 325 €     | 95 €                                    | 109 €                  |
| Hors cursus Perfectionnement, Répertoire (1 cours hebdomadaire suivi dans le parcours diplômant), Contemporain seul, Barre à terre ou Pointes                                                      |  | 254 €                      | 296 €     | 85 €                                    | 99 €                   |
| Pour Saint-Arnoult-en-Yvelines uniquement et à partir du Cycle II :<br>Classique amateur adolescent + cours de Pointes<br>Classique amateur adulte + cours de Barre à terre<br>Jazz amateur adulte |  | 512 €                      | 590 €     | 171 €                                   | 197 €                  |
| ART DRAMATIQUE (uniquement à Saint-Arnoult-en-Yvelines)                                                                                                                                            |  |                            |           |                                         |                        |
| Prise de parole en public                                                                                                                                                                          |  | 207 €                      | 241 €     | 69 €                                    | 80 €                   |
| Pré-cycle, Cycle I et Cycle II                                                                                                                                                                     |  | 313 €                      | 360 €     | 105 €                                   | 120 €                  |
| Hors cursus                                                                                                                                                                                        |  | 378 €                      | 442 €     | 126 €                                   | 147 €                  |

FRAIS DE DOSSIER PAR FAMILLE PAR FOYER FISCAL : 37 €

L'inscription est annuelle et reste due même en cas de démission, sauf en cas de force majeure, de contre-indication médicale de longue durée contre justificatif. Tout motif explicitement mentionné ci-avant devra faire l'objet d'une demande motivée à l'attention du Président de la communauté d'agglomération.

Toute dispense de Formation Musicale ou de pratique collective ne pourra faire l'objet d'aucun dégrèvement particulier.

L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur.

RÉDUCTIONS

Réductions applicables aux élèves résidant sur le territoire hors frais de dossier.

RÉDUCTION POUR PLUSIEURS DISCIPLINES SUIVIES

- 50 % de réduction à partir de 2 disciplines suivies dans le même département (Musique, Danse ou Art dramatique)
- 20 % de réduction à partir de la 2<sup>e</sup> discipline dans 2 départements différents (Musique, Danse ou Art dramatique) et sur la discipline la moins chère

AUTRES RÉDUCTIONS

Les différentes réductions ne sont pas cumulables mais le tarif le plus avantageux sera considéré.

Sur présentation du livret de famille (fournir les photocopies) :

- 3 enfants inscrits : 30 % de réduction pour l'ensemble des élèves de la famille
- 4 enfants inscrits : 40 % de réduction pour l'ensemble des élèves de la famille
- 5 enfants et + inscrits : 50 % de réduction pour l'ensemble des élèves de la famille
- Pour 2 élèves de la même famille : 20 % de réduction
- Pour les familles non imposables (sur présentation de l'avis d'imposition) : 33 % de réduction

MODALITÉS DE PAIEMENT

L'année scolaire est payable en totalité à la rentrée en paiement en ligne ou par prélèvement automatique d'un montant minimum de 50 € avec dépôt du formulaire SEPA accompagné d'un RIB lors de l'inscription.

Le prélèvement automatique est fortement conseillé et obligatoire pour les paiements échelonnés.

Dates de prélèvement indicatives pour 2024-2025 :

En 1 fois : le 18 octobre 2024

En 3 fois : les 23 octobre 2024, 3 février 2025 et 5 mai 2025

En 7 fois : le 25 octobre 2024, puis le 7 de chaque mois de décembre 2024 à mai 2025

En cas de rejet, 8 € seront à la charge du redevable. Au bout de 2 rejets consécutifs, le prélèvement est définitivement arrêté et le solde est payable immédiatement.

Possibilité pour les familles/élèves d'utiliser leur chèque PASS+ dans le cadre du règlement des activités.

TARIF DES LOCATIONS D'INSTRUMENTS AU CONSERVATOIRE

| Instruments                                 | Location annuelle | Caution |
|---------------------------------------------|-------------------|---------|
| Tête flûte seule                            | 57 €              | 110 €   |
| Flûte, Clarinette, Trompette, Cor ou Cornet | 178 €             | 550 €   |
| Tuba, Saxhorn ou Euphonium                  | 175 €             | 900 €   |
| Hautbois                                    | 178 €             | 800 €   |
| Violon ou Alto                              | 178 €             | 550 €   |
| Violoncelle                                 | 238 €             | 800 €   |
| Contrebasse                                 | 284 €             | 800 €   |
| Harpe celtique                              | 358 €             | 800 €   |

La location d'un instrument auprès du conservatoire induit nécessairement l'adhésion au mode de règlement par prélèvement automatique pour la caution en cas de détérioration de l'instrument et l'acceptation du contrat de location établi par le conservatoire.

PISCINE DES FONTAINES

Tarifs

Accusé de réception en préfecture  
078-200073344-20240506-CC2405FI01-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2024  
Date de réception préfecture : 16/05/2024



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | TARIFS 2024           |                    |                      |                       |                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------|----------------------|-----------------------|------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | unitaire              | 10 entrées         |                      |                       |                              |
| Bassins - Individuelle adulte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 5,90 €                | 53,00 €            |                      |                       |                              |
| Bassins - Individuelle enfant (1)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 4,60 €                | 42,00 €            |                      |                       |                              |
| Bassins - Individuelle adulte <i>tarif Porteur carte invalidité (1 BIS)</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 4,60 €                | 42,00 €            |                      |                       |                              |
| Bassins - Individuelle enfant (1) <i>tarif Porteur carte invalidité ( 1BIS)</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 3,50 €                | 31,50 €            |                      |                       |                              |
| Espace fitness (salle avec machines de musculation et de cardio-training) + de 16 ans                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 9,00 €                | 80,80 €            |                      |                       |                              |
| Espace bien-être (+ de 16 ans)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 15,70 €               | 145,90 €           |                      |                       |                              |
| Espaces fitness (salle avec machines) + Bien-être (+ de 16 ans)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 17,80 €               | 161,60 €           |                      |                       |                              |
| Espace bien-être + bassins (+ de 16 ans)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 17,80 €               | 161,60 €           |                      |                       |                              |
| Tous les espaces sans cours (+ de 16 ans)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 21,50 €               |                    |                      |                       |                              |
| Entrée PREMIUM (tous les cours + tous les espaces- - + de 16 ans                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 28,30 €               |                    |                      |                       |                              |
| 10 entrées étudiant (2) et personnes âgées de 62 ans et plus (3)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                       | 42,00 €            |                      |                       |                              |
| Famille nombreuse : adulte ou enfant (1) résidant sur le territoire de RT, sur présentation carte SNCF en cours de validité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 4,20 €                | 37,80 €            |                      |                       |                              |
| Cartes Comité d'Entreprises (CE), partenaire*, institution* 10 entrées minimum avec réduction de 15% sur tout sauf entrée ind. (*sur convention)                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                       |                    |                      |                       |                              |
| Groupe enfants 10 enfants minimum accompagnés et intégrés dans une structure organisée (par personne)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 4,20 €                |                    |                      |                       |                              |
| Perte ou casse de badge (carte ou bracelet) et premier abonnement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                       |                    |                      |                       |                              |
| Carte vestiaire : gratuite                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 5,20 €                |                    |                      |                       |                              |
| Pass Famille Estival – 1 <sup>er</sup> juillet / 31 août (2 adultes 2 enfants ou 1 adulte 3 enfants/jour)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 16,80 €               |                    |                      |                       |                              |
| Pass Duo Premium Estival – 1 <sup>er</sup> juillet / 31 août (2 adultes journée tous les espaces)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 35,70 €               |                    |                      |                       |                              |
| ABONNEMENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | TARIFS 2024           |                    |                      |                       |                              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | /MOIS                 |                    |                      |                       |                              |
| Abonnement BASIC enfants (accès illimité à tous les bassins lors de période d'ouverture au public*                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 28.30*                |                    |                      |                       |                              |
| Abonnement BASIC adultes (accès illimité à tous les bassins lors de période d'ouverture au public*                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 33.60*                |                    |                      |                       |                              |
| Abonnement ZEN réservé aux + de 16 ans) : accès illimité à l'espace bien-être (exclusivement)*                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 39.30*                |                    |                      |                       |                              |
| Abonnement MEDIUM (accès à tous les espaces pour les + de 16 ans - hors cours sport santé (fitness et aquatique)*                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 50.30*                |                    |                      |                       |                              |
| Abonnement PREMIUM (+ de 16 ans) accès illimité à tous les cours et tous les espaces selon disponibilité*                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 67.70*                |                    |                      |                       |                              |
| Frais de dossier (6)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 21,00 €               |                    |                      |                       |                              |
| <i>adhésion après le 15 du mois = 50% sur le premier règlement, *selon les conditions générales de vente en vigueur</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                       |                    |                      |                       |                              |
| ACCÈS (À LA CARTE) AUX COURS UNIQUEMENT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | TARIFS 2024           |                    |                      |                       |                              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | unitaire              | 10 entrées         |                      |                       |                              |
| Cours de fitness ou d'aquafitness                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 13,60 €               | 123,30 €           |                      |                       |                              |
| ECOLE DE NATATION (Forfait annuel)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                       |                    |                      |                       |                              |
| Cours collectifs de natation 1 séance de 45mn par semaine en période scolaire (adulte/enfant)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 283,20 €              |                    |                      |                       |                              |
| Option avec accès bassins illimité (-10 ans)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 335,70 €              |                    |                      |                       |                              |
| TARIFS EVENEMENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                       |                    |                      |                       |                              |
| Stage enfants 5 jours (cours collectifs de 12 enfants de 6 à 9 ans)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 47 €                  |                    |                      |                       |                              |
| Stage enfants 4 jours (cours collectifs de 12 enfants de 6 à 9 ans)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 38 €                  |                    |                      |                       |                              |
| Anniversaire enfants (forfait 10 enfants de 6 à 10 ans) <i>collation non fournie</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 126 €                 |                    |                      |                       |                              |
| Soirée à thème (zen, sport, festive...) tarif non abonnés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 26 €                  |                    |                      |                       |                              |
| Soirée à thème (zen, sport, festive...) tarif abonnés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 13,10 €               |                    |                      |                       |                              |
| ACTIVITES - Les tarifs indiqués ne donnent droit qu'aux activités.<br>L'utilisation des bassins nécessite un droit d'entrée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | TARIFS 2023           |                    |                      |                       |                              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | unitaire              | 10 entrées         |                      |                       |                              |
| Futures mamans (3)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 10,50 €               | 94,40 €            |                      |                       |                              |
| BB nageurs de 6 mois à 3 ans (3) + 2 accompagnants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 10,50 €               | 94,40 €            |                      |                       |                              |
| Jardin aquatique (4- 6 ans)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 10,50 €               | 89,10 €            |                      |                       |                              |
| Leçon de natation à partir de 6 ans 1/2 heure en sus de l'entrée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 17,80 €               |                    |                      |                       |                              |
| Cours collectifs de natation, 10 leçons (1 trimestre)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                       | 73,40 €            |                      |                       |                              |
| TARIFS COLLECTIVITES-NATATION SCOLAIRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | TARIFS 2023           |                    |                      |                       |                              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | RT                    | HORS RT            |                      |                       |                              |
| Bassin (indifférencié)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                       |                    |                      |                       |                              |
| Forfait location créneau scolaire primaire jusqu'à 30 élèves - Ecoles privées/ hors contrat et/ou en dehors de La communauté d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 22,50 €               | 56,70 €            |                      |                       |                              |
| Forfait location créneau scolaire primaire à partir de 31 élèves et jusqu'à 105 élèves maximum - Ecoles privées/ hors contrat et/ou en dehors de La communauté d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                             | 45,10 €               | 112,20 €           |                      |                       |                              |
| Forfait location 1 ligne d'eau de 25 mètres créneau collège et lycée (1 heure)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 22,50 €               |                    |                      |                       |                              |
| Maître nageur sauveteur (MNS)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                       |                    |                      |                       |                              |
| Enseignement par séance pour 1 MNS scolaire primaire - Ecoles privées/ hors contrat et/ou en dehors de La communauté d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 22,50 €               | 56,60 €            |                      |                       |                              |
| Forfait enseignement pour 1 MNS Instituts Médicaux Educatifs (45 minutes)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 33,60 €               |                    |                      |                       |                              |
| TARIFS BASSINS-ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS/ORGANISMES SPECIFIQUES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                       |                    |                      |                       |                              |
| Bassins sportif et olympique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                       |                    |                      |                       |                              |
| Location 1 ligne de 25m / heure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 22,50 €               |                    |                      |                       |                              |
| Location 1 ligne de 50m / heure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 45,10 €               |                    |                      |                       |                              |
| AQUAGYM ASSOCIATION (sous convention)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                       |                    |                      |                       |                              |
| Définitions diverses                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                       |                    |                      |                       |                              |
| Entrées individuelles = valables le jour d'achat uniquement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                       |                    |                      |                       |                              |
| Bébés de 0 à 3 ans = gratuité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                       |                    |                      |                       |                              |
| (1) Enfant = de 4 ans à 15 ans inclus (pièce identité à produire)<br>( 1 BIS) carte d'invalidité et pièce d'identité à présenter pour justifier Tarif PMR<br>L'accompagnateur accède gratuitement si la carte d'invalidité comporte l'une des mentions suivantes ( (taux supérieur ou égal à 80 %) :<br>• « besoin d'accompagnement » ou « besoin d'accompagnement cécité » ;<br>• « tierce personne », « cécité » et/ou « étoile verte ». |                       |                    |                      |                       |                              |
| (2) Etudiant = de 16 à 25 ans inclus en formation non rémunérée (justificatif à produire)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                       |                    |                      |                       |                              |
| (3) Cartes 10 entrées ou activités = valables 1 an à compter de l'achat (non remboursable)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                       |                    |                      |                       |                              |
| (4) Habitants RT = sur présentation d'une pièce d'identité et factures d'électricité ou gaz ou quittance loyer de moins de 2 mois                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                       |                    |                      |                       |                              |
| (5) La commune est facturée en lieu et place de l'association                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                       |                    |                      |                       |                              |
| (6) Frais à régler une seule fois, lors de la prise d'un abonnement (Basic, Zen, Medium ou Premium)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                       |                    |                      |                       |                              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Abilis                | Bullion            | Hermeray             | Paray Douaville       | Rochefort en Yvelines        |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Allainville           | Cernay-la-Ville    | La Celles les Bordes | Le Perray-en-Yvelines | Saint-Arnoult-en-Yvelines    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Auffargis             | Clairefontaine     | Longvilliers         | Poigny-la-Forêt       | Saint-Hilarion               |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Bonnelles             | Emancé             | Mittainville         | Ponthévrard           | Saint Léger en Yvelines      |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Boinville le Gaillard | Les essarts-le-Roi | Orcemont             | Prunay en Yvelines    | Saint Martin de Brethencourt |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | La Boissière Ecole    | Gambaiseuil        | Orphin               | Rambouillet           | Sainte Mesme                 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Les Breviaires        | Gazeran            | Orsonville           | Raizeux               | Sonchamp                     |
| (4) COMMUNES DE RAMBOUILLET TERRITOIRES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                       |                    |                      |                       |                              |

En cas de demande de remboursement, l'adhérent pourra éventuellement être remboursé (décision du Président) de manière protarisée en concordance avec le montant de l'inscription

Tarifs applicables au 1er juin 2024

Accusé de réception en préfecture  
078-200073344-20240506-CC2405FI01-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2024  
Date de réception préfecture : 16/05/2024



| DROITS D'ENTREES ETABLISSEMENT                                                                                                            | TARIFS 2024 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Individuelle adulte                                                                                                                       | 4,60 €      |
| Individuelle enfant (1)                                                                                                                   | 3,50 €      |
| Individuelle adulte Porteur Carte Invalidité (1Bis)                                                                                       | 3,50 €      |
| Individuelle enfant Porteur carte Invalidité (1Bis)                                                                                       | 2,60 €      |
| 10 entrées adulte (3)                                                                                                                     | 41,40 €     |
| 10 entrées enfant (1), étudiant (2) et personnes âgées de 62 ans et plus (3) tarif Porteur carte invalidité (1 Bis)                       | 31,40 €     |
| 20 entrées adulte (3)                                                                                                                     | 75,00 €     |
| 20 entrées enfant (1), étudiant (2) et personnes âgées de 62 ans et plus (3) tarif Porteur carte invalidité (1 Bis)                       | 57,20 €     |
| 30 entrées adulte (3)                                                                                                                     | 100,70 €    |
| 30 entrées enfant (1), étudiant (2) et personnes âgées de 62 ans et plus (3) tarif Porteur carte invalidité ( 1 Bis)                      | 76,00 €     |
| Abonnement BASIC enfants (accès illimité à la piscine lors de la période d'ouverture au public)                                           | 21€/mois    |
| Abonnement BASIC adultes (accès illimité à la piscine lors de la période d'ouverture au public)                                           | 26.20€/mois |
| Forfait été (valable du 1er juillet au 31 août)                                                                                           | 69,80 €     |
| Groupe enfants : 10 enfants minimum accompagnés et intégrés dans une structure organisée (par personne)                                   | 3,00 €      |
| Famille nombreuse : adulte ou enfant (1) résidant sur le territoire de RT,<br>sur présentation carte SNCF en cours de validité            | 3,00 €      |
| Famille nombreuse : 10 entrées adulte ou enfant (1) résidant sur le territoire de RT,<br>sur présentation carte SNCF en cours de validité | 27,40 €     |

|                                             |         |
|---------------------------------------------|---------|
| carte vestiaire                             | GRATUIT |
| Perte ou casse de badge (carte ou bracelet) | 5,20 €  |

| ESPACE FORME                                                                                         |             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Carte individuelle "espace bien-être"                                                                | 11,20 €     |
| Abonnement ZEN (réservé aux plus de 16 ans) : accès illimité à l'espace forme en période d'ouverture | 31.50€/mois |
| Frais de dossier                                                                                     | 21,00 €     |
| Carte 1 mois (1 accès par jour maximum) "espace bien-être"                                           | 33,60 €     |
| Carte 3 mois (1 accès par jour maximum) "espace bien-être"                                           | 85,50 €     |

| ESPACE FORME+ PISCINE                                                                                          |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Carte individuelle "espace bien-être" + piscine                                                                | 13,50 €     |
| Abonnement ZEN + piscine (réservé aux plus de 16 ans) : accès illimité à l'espace forme en période d'ouverture | 36.70€/mois |
| Frais de dossier                                                                                               | 21,00 €     |
| Carte 1 mois (1 accès par jour maximum) "espace bien-être" + piscine                                           | 45,00 €     |
| Carte 3 mois (1 accès par jour maximum) "espace bien-être" + piscine                                           | 114,30 €    |

| ACTIVITES                                                                       |          |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Leçon de natation à partir de 6 ans 1/2 heure en sus de l'entrée                | 17,80 €  |
| Cours collectifs de natation enfants ou adultes annuel (15 séances minimum (3)) | 117,00 € |
| Forfait stage de natation 4 jours                                               | 40,40 €  |
| Forfait stage de natation 5 jours                                               | 50,30 €  |
| Location aquabike pour 30 minutes                                               | 9,00 €   |
| Location aquabike (10 séances (3) de 30 minutes)                                | 80,80 €  |
| Aquabike (1 séance)                                                             | 12,40 €  |
| Aquabike (10 séances (3))                                                       | 111,20 € |
| Aquabike annuel (forfait 30 séances minimum(3))                                 | 279,60 € |
| Aquagym / aquatonique (1 séance)                                                | 10,00 €  |
| Aquagym / aquatonique (10 séances (3))                                          | 86,00 €  |
| Aquagym / aquatonique annuel (30 séances minimum (3))                           | 229,80 € |

| TARIFS COLLECTIVITES-NAT SCOL                                                                                                | RT      | Hors RT |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| Bassin 12 élèves/25m                                                                                                         |         |         |
| Forfait location créneau scolaire primaire jusqu'à 30 élèves - Ecoles privées/ hors contrat et/ou en dehors de La            | 22,50 € | 56,60 € |
| Forfait location créneau scolaire primaire à partir de 31 élèves et jusqu'à 72 élèves maximum - Communes hors territoires RT | 45,10 € | 112 €   |
| Forfait location 1 ligne d'eau de 25 mètres créneau collège et lycée (1 heure)                                               | 22,50 € |         |
| MAITRE NAGEUR SAUVETEUR                                                                                                      |         |         |
| Enseignement 1 MNS-scolaire primaire - Ecoles privées/ hors contrat et/ou en dehors de La communauté d'agglomération         | 22,50 € | 56,60   |
| Forfait Enseignement 1 MNS-IME                                                                                               | 33,60 € |         |

| TARIFS BASSINS-ASSOCIATIONS                                   | SS CONV RT |
|---------------------------------------------------------------|------------|
| Location PETIT BASSIN / HEURE (partagé ou non avec le public) | 33,60 €    |
| Location 1 ligne de 25m / heure                               | 22,50 €    |

Entrées individuelles = valables le jour d'achat uniquement  
Bébés de 0 à 3 ans = gratuité  
(1) Enfant = de 4 ans à 15 ans inclus (pièce identité à produire).  
(1 BIS) carte d'invalidité et pièce d'identité à présenter pour justifier Tarif PMR  
L'accompagnateur accède gratuitement si la carte d'invalidité (taux supérieur ou égal à 80 %) comporte l'une des mentions suivantes :  
• « besoin d'accompagnement » ou « besoin d'accompagnement cécité » ;  
• « tierce personne », « cécité » et/ou « étoile verte ».  
(2) Etudiant = de 16 à 25 ans inclus en formation non rémunérée (justificatif à produire)  
(3) Cartes 10, 20, 30 entrées ou 5, 6, 10, 20 séances = valables 1 an à compter de l'achat (non remboursable)  
(4) Habitants RT = sur présentation d'une pièce d'identité et factures d'électricité ou qaz ou quittance loyer de  
(5) La commune est facturée en lieu et place de l'association

|                                         |                    |                      |                       |                              |
|-----------------------------------------|--------------------|----------------------|-----------------------|------------------------------|
| Abilis                                  | Bullion            | Hermeray             | Paray Douaville       | Rochefort en Yvelines        |
| Allainville                             | Cernay-la-Ville    | La Celles les Bordes | Le Perray-en-Yvelines | Saint-Arnoult-en Yvelines    |
| Auffargis                               | Clairefontaine     | Longvilliers         | Poigny-la-Forêt       | Saint-Hilarion               |
| Bonnelles                               | Emancé             | Mittainville         | Ponthévrard           | Saint Léger en Yvelines      |
| Boirville le Gaillard                   | Les essarts-le-Roi | Orcemont             | Prunay en Yvelines    | Saint Martin de Brethencourt |
| La Boissière Ecole                      | Gambaiseuil        | Orphin               | Rambouillet           | Sainte Mesme                 |
| Les Breviaires                          | Gazeran            | Orsonville           | Raizeux               | Sonchamp                     |
| (4) COMMUNES DE RAMBOUILLET TERRITOIRES |                    |                      |                       | Vieille Eglise en Yvelines   |

En cas de demande de remboursement, l'adhérent pourra éventuellement être remboursé (décision du Président) de manière proratisée en concordance avec le montant de l'inscription

Tarifs applicables à partir du 1er juin 2024



cf. extrait ROB 4.9% d'augmentation

## TARIFS 2024

| ACCES BASE DE LOISIRS                                                                                                                                                                                                                 | Rambouillet<br>Territoires <sup>(4)</sup> | Extérieurs <sup>(5)</sup> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------|
| Entrée individuelle adulte<br>(à partir de 18 ans)                                                                                                                                                                                    | 6 €                                       |                           |
| Entrée Individuelle enfant<br>(à partir de 3 ans)                                                                                                                                                                                     | 4,50 €                                    |                           |
| Forfait nominatif <sup>(3)</sup> accès illimité saison adulte<br>(à partir de 18 ans)                                                                                                                                                 | 38 €                                      | 68 €                      |
| Forfait nominatif <sup>(3)</sup> accès illimité saison<br>- Enfant (à partir de 3 ans)<br>- Personne en situation de handicap <sup>(1)</sup><br>- Etudiant jusqu'à 25 ans inclus <sup>(2)</sup><br>- Famille nombreuse <sup>(2)</sup> | 20 €                                      | 42 €                      |
| <b>Aucun remboursement d'abonnement ne sera effectué<br/>en cas de fermeture de baignade</b>                                                                                                                                          |                                           |                           |

| TARIF GROUPES (plus de 10 enfants)                                 |        |
|--------------------------------------------------------------------|--------|
|                                                                    | 2024   |
| Accès plage enfant (de 3 à 17 ans inclus ) (unitaire)              | 3,50 € |
| Accès plage accompagnateur unitaire<br>(1 gratuit pour 10 enfants) | 6,00 € |
| SUPPLEMENT MINI GOLF (la partie)                                   | 3,00 € |

| ANIMATIONS<br>MINI GOLF - JEUX GONFLABLES - PEDALOS - CANOES BARQUES | 2024        |                 |
|----------------------------------------------------------------------|-------------|-----------------|
|                                                                      | jusqu'à 14h | à partir de 14h |
| MINI GOLF (la partie)                                                | 4,50 €      | 4,50 €          |
| Location Pédalo 30 minutes + entrée base de loisirs à régler {6}     | 13,00 €     | 18,00 €         |
| Location Pédalo 1 heure + entrée base de loisirs à régler {6}        | 20,00 €     | 25,50 €         |
| Location Canoe 30 minutes + entrée base de loisirs à régler {7}      | 10,00 €     | 12,00 €         |
| Location Canoe 1 heure + entrée base de loisirs à régler {7}         | 15,00 €     | 20,00 €         |
| Location Barque 30 minutes + entrée base de loisirs à régler {6}     | 12,00 €     | 15,00 €         |
| Location Barque 1 heure + entrée base de loisirs à régler {6}        | 15,00 €     | 20,00 €         |

### Tournages et courts métrages réalisés sur le site de la base de loisirs 1 000 € la journée

- {1} sur présentation d'une carte d'invalidité et d'une pièce d'identité  
{2} sur présentation d'une carte d'étudiant et d'une pièce d'identité ou/et carte de famille nombreuse  
{3} Le forfait est strictement nominatif et devra comporter une photo  
{4} sur présentation d'un justificatif : pièce d'identité et d'une facture d'électricité ou de gaz ou d'une quittance de loyer de moins de 2 mois  
{5} Extérieurs à Rambouillet Territoires  
{6} Maximum 6 personnes (gilet de sauvetage obligatoire)  
{7} Maximum 3 personnes (gilet de sauvetage obligatoire)

|                                         |                    |                      |                       |                              |
|-----------------------------------------|--------------------|----------------------|-----------------------|------------------------------|
| Abilis                                  | Bullion            | Hermeray             | Paray Douaville       | Rochefort en Yvelines        |
| Allainville                             | Cernay-la-Ville    | La Celles les Bordes | Le Perray-en-Yvelines | Saint-Arnoult-en Yvelines    |
| Auffargis                               | Clairefontaine     | Longvilliers         | Poigny-la-Forêt       | Saint-Hilarion               |
| Bonnelles                               | Emancé             | Mittainville         | Ponthévrard           | Saint Léger en Yvelines      |
| Boinville le Gaillard                   | Les essarts-le-Roi | Orcemont             | Prunay en Yvelines    | Saint Martin de Brethencourt |
| La Boissière Ecole                      | Gambaiseuil        | Orphin               | Rambouillet           | Sainte Mesme                 |
| Les Breviaires                          | Gazeran            | Orsonville           | Raizeux               | Sonchamp                     |
| {4} COMMUNES DE RAMBOUILLET TERRITOIRES |                    |                      |                       | Vieille Eglise en Yvelines   |

**Tarifs applicables à partir du 1er juin 2024**



TARIFS 2024 Boissons/Snacking

Accusé de réception en préfecture  
078-200073344-20240506-CC2405FI01-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2024  
Date de réception préfecture : 16/05/2024

| Prix               | Tarifs |
|--------------------|--------|
| canette            | 2,00   |
| bouteille 20cl     | 1,50   |
| bouteille 25cl     | 2,00   |
| bouteille 33cl     | 2,50   |
| bouteille eau 50cl | 1,50   |
|                    |        |
| gâteau             | 1,50   |
|                    |        |
| confiserie         | 1,50   |
|                    |        |
| chips              | 1,50   |



## IMPRESSIONS

|                           | 2024   |
|---------------------------|--------|
| Noir et blanc, la feuille | 0,20 € |
| Couleur, la feuille       | 0,40 € |

## TARIFS APPLICABLES AU 7 MAI 2024

# FORMULAIRE D'ABONNEMENT

Accusé de réception en préfecture  
N° : 200073344-20240506-CC2405FI01-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2024  
Date de réception préfecture : 16/05/2024

Photo  
d'identité  
couleur

Contrat d'abonnement effectué par: .....

Date: \_\_/\_\_/\_\_\_\_.

Contrat référencé : \_\_\_\_\_

## COORDONNÉES DE L'ABONNÉ(E)

Mme ☐ Mr ☐ Mlle ☐ Né(e) le : \_\_/\_\_/\_\_\_\_.

NOM: .....

Prénom: .....

Adresse: .....

.....

Téléphone: .....

Courriel: .....

## FORMULE D'ABONNEMENT CHOISIE

Je m'abonne à la formule suivante

- ☐ **Abonnement "BASIC" enfants : 21€/mois**  
Cette formule donne un accès illimité aux bassins ouverts lors des périodes d'ouverture au public
- ☐ **Abonnement "BASIC" adultes : 26.20€/mois**  
Cette formule donne un accès illimité aux bassins ouverts lors des périodes d'ouverture au public
- ☐ **Abonnement "ZEN" : 31.50€/mois**  
Cette formule donne uniquement un accès illimité à l'espace forme
- ☐ **Abonnement "ZEN + PISCINE" : 36.70€/mois**  
Cette formule donne uniquement un accès illimité à l'espace forme + piscine



Frais de mise en place de l'abonnement : 21€ à régler le jour de la prise d'abonnement, ou lors d'un renouvellement après interruption à l'initiative du client

## VALIDATION DE VOTRE ABONNEMENT

Je soussigné(e) ..... certifie l'exactitude des données personnelles mentionnées ci-dessus et avoir pris connaissance des conditions générales de ventes.

Je règle ce jour: \_\_\_\_\_€ pour les frais d'adhésion et \_\_\_\_\_€ pour le premier mois d'accès aux séances.

Fait aux Essarts le roi, le ...../...../.....

Signature:

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - ABONNEMENT

Accusé de réception en préfecture  
0742007354-20240506-CC2405FI01-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2024  
Date de réception préfecture : 16/05/2024

## 1. OBJET DU CONTRAT

Après avoir pris connaissance des prestations proposées, l'Abonné(e) déclare souscrire un contrat d'abonnement à La piscine des Molières ~~nominatif et incessible l'autorisant à utiliser les installations~~ avec accès illimité selon le choix d'une des formules d'abonnement dans la limite des horaires d'ouverture et des places disponibles (cours). Le choix de la formule d'abonnement par l'abonné(e) figure au recto.

## 2. LE CONTRAT A DUREE INDETERMINEE

Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter de sa souscription.

L'Abonné(e) peut résilier le Contrat à tout moment et pour tous motifs, moyennant le respect d'un préavis de deux mois à compter de la date de réception du courrier recommandé avec accusé de réception. Après la signature du Contrat, une carte d'accès RFID est remise à l'Abonné(e).

## 3. INDEXATION DES TARIFS

Le montant des prélèvements mensuels est fixe et constant, avec pour chaque année, une ré indexation calculée sur le coût de la vie.

Le nouveau montant de la mensualité est voté en conseil communautaire de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires avec information sur le site internet de RT78 et par affichage à l'accueil, au moins 2 mois avant le changement effectif (prélèvement).

## 4. CONDITIONS D'ACCES

L'Abonné(e), muni(e) de sa carte en cours de validité, est autorisé(e) à pénétrer dans les espaces de la piscine des Molières et, selon le choix de l'abonnement, à participer aux cours collectifs programmés. La perte, le vol ou la dégradation de la carte d'Abonné entraîne une participation de 5 euros à régler le jour de l'émission de la nouvelle carte.

La fermeture technique annuelle est déjà comptabilisée dans le calcul du montant des abonnements et ne peut permettre de revendiquer une remise ou report d'abonnement.

En cas de force majeur (fermeture exceptionnelle pour travaux, pandémie), l'abonné pourra demander à pouvoir bénéficier soit :

- d'un avoir sur son prochain prélèvement mensuel (au prorata temporis) si la durée de la fermeture est inférieure à 1 mois d'une
- annulation de son prélèvement si la fermeture est supérieure à 1 mois, jusqu'à réouverture de l'équipement

L'Abonné(e) s'engage à adopter en toutes circonstances une attitude et une tenue correctes à l'égard de tous et à établir des relations basées sur le respect d'autrui (voir Règlement Intérieur).

L'Abonné(e) doit optimiser son organisation personnelle pendant ses séances de cours collectifs afin d'éviter de gêner et de perturber les autres abonné(e)s. L'arrivée avant l'heure dans les cours est une obligation sous peine de se voir l'accès refusé.

Rambouillet Territoires se réserve le droit d'organiser ou de faire organiser toutes activités physiques sportives et les entraînements s'y rapportant ainsi que tous spectacles sportifs ou tout autre manifestation.

En conséquence, elle s'autorise temporairement à :

- modifier les horaires d'accès au public pour tout ou partie de la piscine,
- modifier les accès aux bassins, pour tout ou partie de la piscine,
- lancer une offre commerciale « spéciale », ponctuelle, avec les conditions spécifiques de cette offre, pour une durée limitée.

## 5. ATTESTATION / CERTIFICAT MEDICAL

Il est demandé à l'Abonné(e) de produire un certificat médical. À défaut, l'Abonné(e) déclare que son état de santé lui permet de pratiquer des activités sportives proposées par la piscine des Molières et plus particulièrement d'utiliser les services, matériels et installations après avoir pris connaissance des consignes de sécurité, d'hygiène et d'utilisation dédiées à chaque espace (Règlement Intérieur).

Il déclare qu'il ne souffre d'aucune maladie, notamment cardiaque ou respiratoire, blessure, ou inaptitude physique de nature à l'empêcher de pratiquer les activités et services objets du présent contrat. Les personnes sujettes aux crises d'épilepsie ou autres pathologies susceptibles de complexifier l'intervention des équipes médicales et sauveteurs doivent en informer expressément le la piscine des Molières.

L'Abonné(e) déclare avoir été informé(e) et connaitre les risques liés à la pratique des activités sportives de la piscine des Molières. En tout état de cause, le présent article n'exonère la piscine des Molières d'aucune de ses obligations d'information et de conseil.

## 6. REGLEMENT INTERIEUR

L'Abonné(e) déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur affiché à l'entrée de la piscine des Molières.

## 7. VESTIAIRE ET DEPOT

L'Abonné(e) a l'obligation d'utiliser des casiers individuels à fermeture traditionnelle dont l'utilisation est limitée à la durée de la séance.

Il est strictement interdit de laisser ses affaires personnelles à l'intérieur des casiers après avoir quitté la piscine des Molières, les casiers étant ouverts chaque soir automatiquement.

Il est rappelé expressément à l'Abonné(e) que les vestiaires ne font l'objet d'aucune surveillance spécifique ; il est donc recommandé de ne pas y entreposer des objets de valeur.

## 8. RESPONSABILITE CIVILE / DOMMAGE CORPOREL

La piscine des Molières est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel ainsi que celle de ses abonné(e)s, conformément à l'Article L.321-1 du Code du Sport. Cette assurance a pour objet de couvrir la piscine des Molières contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue au titre des dommages corporels et matériels causés à autrui du fait de l'exploitation.

De son côté, l'Abonné(e) est invité(é) à souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice des activités de la piscine des Molières.

Conformément à l'Article L.321-4 du Code du Sport, la piscine des Molières informe l'Abonné(e) de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique dont il pourrait être victime en cas de dommages corporels, et ce auprès de l'assureur de son choix.

## 9. MODALITES DE RESILIATION ET DE NON-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

### 9.1. - À l'initiative de l'Abonné(e)

L'Abonné(e) dispose d'un droit de résiliation unilatérale qu'il peut exercer par courrier recommandé avec accusé de réception. Le délai de préavis est de 2 mois.

### 9.2. - À l'initiative de la piscine des Molières

L'abonnement peut être résilié par la piscine des Molières de plein droit sans préavis, ni indemnité dans le cas où l'attitude, le comportement ou la tenue de l'Abonné(e) serait contraire aux bonnes mœurs, ou causerait un trouble au bon fonctionnement des activités ou à l'ordre public ou occasionnerait une gêne caractérisée pour les autres Abonné(e)s, ou serait non conforme au présent Contrat ou au Règlement Intérieur de la piscine des Molières.

Cette faculté de résiliation de plein droit devra être précédée d'un débat contradictoire avec l'Abonné(e), au cours duquel l'Abonné(e) aura la faculté de contester la mesure et de justifier son comportement.

La résiliation de l'abonnement sera prononcée si la piscine des Molières n'est pas convaincue par les motifs invoqués par l'Abonné(e).

Toutefois, si la décision de résiliation prononcée par la piscine des Molières ne convenait pas à l'Abonné(e), ce dernier a la possibilité de recourir à d'autres voies.

### 9.3. - Restitution de la carte de l'abonnement

En cas de résiliation du Contrat de l'abonnement pour quelque cause que ce soit, l'Abonné(e) devra alors restituer sa carte d'abonnement à la piscine à l'échéance effective du présent Contrat.

## 10. CONSENTEMENT RGPD

Vos données personnelles sont liées à l'activité sport et loisirs au sein de La piscine des Molières.

Dans le cadre du RGPD, ce consentement permet d'autoriser La piscine des Molières à collecter vos données personnelles à des fins de traitement interne aux services et de diffusion sur les supports de communication.

La validité de conservation des données collectées est de deux ans à compter de la date de signature du présent contrat d'abonnement.

Durant cette période, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée). Il peut exercer ses droits par voie postale ou par mail auprès de La piscine des Molières.

Écrire en toute lettre la mention "lu et approuvé" :

Fait aux Essarts le Roi, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_.

Signature:



# FORMULAIRE D'ABONNEMENT

Accusé de réception en préfecture  
078-200073344-20240506-CC2405FI01-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2024  
Date de réception préfecture : 16/05/2024

Photo  
d'identité  
couleur

Contrat d'abonnement effectué par: .....

Date: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_.

Contrat référencé : \_\_\_\_\_

## COORDONNÉES DE L'ABONNÉ(E)

NOM: .....

Prénom: .....

Adresse: .....

Téléphone: .....

email : .....

## FORMULE D'ABONNEMENT CHOISIE

Je m'abonne à la formule suivante

☐

**Abonnement "BASIC" enfants : 28.30€/mois**

Cette formule donne un accès illimité aux bassins ouverts lors des périodes d'ouverture au public

☐

**Abonnement "BASIC" adultes : 33.60€/mois**

Cette formule donne un accès illimité aux bassins ouverts lors des périodes d'ouverture au public

☐

**Abonnement "MEDIUM" : 50.30€/mois**

Cette formule permet l'accès illimité aux espaces aquatiques et fitness, sans les cours

☐

**Abonnement "PREMIUM" : 67.70€/mois**

Cette formule donne un accès illimité à tous les espaces et à tous les cours

☐

**Abonnement "ZEN" : 39.30€/mois**

Cette formule donne uniquement un accès illimité à l'espace bien-être



*Frais de mise en place de l'abonnement : 21€ à régler le jour de la prise d'abonnement, ou lors d'un renouvellement après interruption à l'initiative du client*

## VALIDATION DE VOTRE ABONNEMENT

Je soussigné(e) ..... certifie l'exactitude des données personnelles mentionnées ci-dessus et avoir pris connaissance des conditions générales de ventes.

Je règle ce jour: \_\_\_\_,\_\_ € pour les frais d'adhésion et \_\_\_\_,\_\_ € pour le premier mois d'accès aux séances.

Fait à Rambouillet le ...../...../.....

Signature: .....

Accusé de réception en préfecture  
0742007334-20240506-CC2405FI01-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2024  
Date de réception préfecture : 16/05/2024

1. OBJET DU CONTRAT

Après avoir pris connaissance des prestations proposées, l'Abonné(e) déclare souscrire un contrat d'abonnement au Centre Aquatique Les Fontaines nominatif et incessible l'autorisant à utiliser les installations avec accès illimité selon le choix d'une des formules d'abonnement dans la limite des horaires d'ouverture et des places disponibles (cours). Le choix de la formule d'abonnement par l'abonné(e) figure au recto.

2. LE CONTRAT A DUREE INDETERMINEE

Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter de sa souscription.

L'Abonné(e) peut résilier le Contrat à tout moment et pour tous motifs, moyennant le respect d'un préavis de deux mois à compter de la date de réception du courrier recommandé avec accusé de réception. Après la signature du Contrat, une carte d'accès RFID est remise à l'Abonné(e).

3. INDEXATION DES TARIFS

Le montant des prélèvements mensuels est fixe et constant, avec pour chaque année, une ré indexation calculée sur le coût de la vie.

Le nouveau montant de la mensualité est voté en conseil communautaire de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires avec information sur le site internet de [RT78](#) et par affichage à l'accueil, au moins 2 mois avant le changement effectif (prélèvement).

4. CONDITIONS D'ACCES

L'Abonné(e), muni(e) de sa carte en cours de validité, est autorisé(e) à pénétrer dans les espaces du Centre Aquatique des Fontaines et, selon le choix de l'abonnement, à participer aux cours collectifs programmés.

La perte, le vol ou la dégradation de la carte d'Abonné entraine une participation de 5 euros à régler le jour de l'émission de la nouvelle carte.

La fermeture technique annuelle est déjà comptabilisée dans le calcul du montant des abonnements et ne peut permettre de revendiquer une remise ou report d'abonnement.

En cas de force majeure (fermeture exceptionnelle pour travaux, pandémie), l'abonné pourra demander à pouvoir bénéficier soit :

- d'un avoir sur son prochain prélèvement mensuel (au prorata temporis) si la durée de la fermeture est inférieure à 1 mois d'une
- annulation de son prélèvement si la fermeture est supérieure à 1 mois, jusqu'à réouverture de l'équipement

L'Abonné(e) s'engage à adopter en toutes circonstances une attitude et une tenue correctes à l'égard de tous et à établir des relations basées sur le respect d'autrui (voir Règlement Intérieur).

L'Abonné(e) doit optimiser son organisation personnelle pendant ses séances de cours collectifs afin d'éviter de gêner et de perturber les autres abonné(e)s. L'arrivée avant l'heure dans les cours est une obligation sous peine de se voir l'accès refusé.

Rambouillet Territoires se réserve le droit d'organiser ou de faire organiser toutes activités physiques sportives et les entraînements s'y rapportant ainsi que tous spectacles sportifs ou tout autre manifestation.

En conséquence, elle s'autorise temporairement à :

- modifier les horaires d'accès au public pour tout ou partie du centre aquatique,
- modifier les accès aux bassins, pour tout ou partie du centre aquatique,
- lancer une offre commerciale « spéciale », ponctuelle, avec les conditions spécifiques de cette offre, pour une durée limitée.

5. ATTESTATION / CERTIFICAT MEDICAL

Il est demandé à l'Abonné(e) de produire un certificat médical. À défaut, l'Abonné(e) déclare que son état de santé lui permet de pratiquer des activités sportives proposées par le Centre Aquatique des Fontaines et plus particulièrement d'utiliser les services, matériels et installations après avoir pris connaissance des consignes de sécurité, d'hygiène et d'utilisation dédiées à chaque espace (Règlement Intérieur).

Il déclare qu'il ne souffre d'aucune maladie, notamment cardiaque ou respiratoire, blessure, ou inaptitude physique de nature à l'empêcher de pratiquer les activités et services objets du présent contrat. Les personnes sujettes aux crises d'épilepsie ou autres pathologies susceptibles de complexifier l'intervention des équipes médicales et sauveteurs doivent en informer expressément le Centre Aquatique des Fontaines.

L'Abonné(e) déclare avoir été informé(e) et connaître les risques liés à la pratique des activités sportives du Centre Aquatique des Fontaines. En tout état de cause, le présent article n'exonère le Centre Aquatique des Fontaines d'aucune de ses obligations d'information et de conseil.

6. REGLEMENT INTERIEUR

L'Abonné(e) déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur affiché à l'entrée du Centre Aquatique des Fontaines.

7. VESTIAIRE ET DEPOT

L'Abonné(e) a l'obligation d'utiliser des casiers individuels à fermeture traditionnelle dont l'utilisation est limitée à la durée de la séance.

Il est strictement interdit de laisser ses affaires personnelles à l'intérieur des casiers après avoir quitté le Centre Aquatique des Fontaines, les casiers étant ouverts chaque soir automatiquement.

Il est rappelé expressément à l'Abonné(e) que les vestiaires ne font l'objet d'aucune surveillance spécifique ; il est donc recommandé de ne pas y entreposer des objets de valeur.

8. RESPONSABILITE CIVILE / DOMMAGE CORPOREL

Le Centre Aquatique des Fontaines est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel ainsi que celle de ses abonné(e)s, conformément à l'Article L.321-1 du Code du Sport. Cette assurance a pour objet de couvrir le Centre Aquatique des Fontaines contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue au titre des dommages corporels et matériels causés à autrui du fait de l'exploitation.

De son côté, l'Abonné(e) est invité(é) à souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice des activités du Centre Aquatique des Fontaines.

Conformément à l'Article L.321-4 du Code du Sport, le Centre Aquatique des Fontaines informe l'Abonné(e) de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique dont il pourrait être victime en cas de dommages corporels, et ce auprès de l'assureur de son choix.

9. MODALITES DE RESILIATION ET DE NON-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

9.1. - À l'initiative de l'Abonné(e)

L'Abonné(e) dispose d'un droit de résiliation unilatérale qu'il peut exercer par courrier recommandé avec accusé de réception. Le délai de préavis est de 2 mois.

9.2. - À l'initiative du Centre Aquatique des Fontaines

L'abonnement peut être résilié par le Centre Aquatique des Fontaines de plein droit sans préavis, ni indemnité dans le cas où l'attitude, le comportement ou la tenue de l'Abonné(e) serait contraire aux bonnes mœurs, ou causerait un trouble au bon fonctionnement des activités ou à l'ordre public ou occasionnerait une gêne caractérisée pour les autres Abonnés(e)s, ou serait non conforme au présent Contrat ou au Règlement Intérieur du Centre Aquatique des Fontaines.

Cette faculté de résiliation de plein droit devra être précédée d'un débat contradictoire avec l'Abonné(e), au cours duquel l'Abonné(e) aura la faculté de contester la mesure et de justifier son comportement.

La résiliation de l'abonnement sera prononcée si le Centre Aquatique des Fontaines n'est pas convaincu par les motifs invoqués par l'Abonné(e).

Toutefois, si la décision de résiliation prononcée par le Centre Aquatique des Fontaines ne convenait pas à l'Abonné(e), ce dernier a la possibilité de recourir à d'autres voies.

9.3. - Restitution de la carte de l'abonnement

En cas de résiliation du Contrat de l'abonnement pour quelque cause que ce soit, l'Abonné(e) devra alors restituer sa carte d'abonnement au centre à l'échéance effective du présent Contrat.

10. CONSENTEMENT RGPD

Vos données personnelles sont liées à l'activité sport et loisirs au sein du Centre Aquatique Les Fontaines.

Dans le cadre du RGPD, ce consentement permet d'autoriser le Centre Aquatique Les Fontaines à collecter vos données personnelles à des fins de traitement interne aux services et de diffusion sur les supports de communication.

La validité de conservation des données collectées est de deux ans à compter de la date de signature du présent contrat d'abonnement.

Durant cette période, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée). Il peut exercer ses droits par voie postale ou par mail auprès du Centre Aquatique Les Fontaines.

Écrire en toute lettre la mention "lu et approuvé" :

Fait à Rambouillet le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_.

Signature:

# FORMULAIRE D'ABONNEMENT

Accusé de réception en préfecture  
078-200073344-20240506-CC2405FI01-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2024  
Date de réception préfecture : 16/05/2024

Photo  
d'identité  
couleur

« Offre spéciale forum des associations »

Contrat d'abonnement effectué par: .....

Date: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_.

Contrat référencé : \_\_\_\_\_

## COORDONNÉES DE L'ABONNÉ(E)

NOM: .....

Prénom: .....

Adresse: .....

Téléphone: .....

email : .....

## FORMULE D'ABONNEMENT CHOISIE (1 mois offert)

Je m'abonne à la formule suivante

☐

**Abonnement "BASIC" enfants : 28.30€/mois**

Cette formule donne un accès illimité aux bassins ouverts lors des périodes d'ouverture au public

☐

**Abonnement "BASIC" adultes : 33.60€/mois**

Cette formule donne un accès illimité aux bassins ouverts lors des périodes d'ouverture au public

☐

**Abonnement "MEDIUM" : 50.30€/mois**

Cette formule permet l'accès illimité aux espaces aquatiques et fitness, sans les cours

☐

**Abonnement "PREMIUM" : 67.70€/mois**

Cette formule donne un accès illimité à tous les espaces et à tous les cours

☐

**Abonnement "ZEN" : 39.30€/mois**

Cette formule donne uniquement un accès illimité à l'espace bien-être



Frais de mise en place de l'abonnement : 21€ à régler OFFERTS le jour de la prise d'abonnement, ou lors d'un renouvellement après interruption à l'initiative du client

## VALIDATION DE VOTRE ABONNEMENT

Je soussigné(e) ..... certifie l'exactitude des données personnelles mentionnées ci-dessus et avoir pris connaissance des conditions générales de ventes.

Je règle ce jour: \_\_\_\_,\_\_ € pour le premier mois d'accès aux séances.

Fait à Rambouillet le ...../...../.....

Signature: .....

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - ABONNÉ

Accusé de réception en préfecture  
0742007334-20240506-CC2405FI01-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2024  
Date de réception préfecture : 16/05/2024

### 1. OBJET DU CONTRAT

Après avoir pris connaissance des prestations proposées, l'Abonné(e) déclare souscrire un contrat d'abonnement au Centre Aquatique Les Fontaines nominatif et incessible l'autorisant à utiliser les installations avec accès illimité selon le choix d'une des formules d'abonnement dans la limite des horaires d'ouverture et des places disponibles (cours). Le choix de la formule d'abonnement par l'abonné(e) figure au recto.

### 2. LE CONTRAT A DUREE INDETERMINEE

Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter de sa souscription, et avec un engagement minimum de 6 mois, étant donné cette offre spéciale « Forum des associations ». Cette offre spéciale s'applique à condition de réserver « le jour du Forum des associations », et ne peut s'appliquer en dehors de ce jour promotionnel, selon conditions définies dans ce document.

L'Abonné(e) peut résilier le Contrat à tout moment et pour tous motifs, moyennant le respect d'un préavis de deux mois à compter de la date de réception du courrier recommandé avec accusé de réception. Après la signature du Contrat, une carte d'accès RFID est remise à l'Abonné(e).

### 3. INDEXATION DES TARIFS

Le montant des prélèvements mensuels est fixe et constant, avec pour chaque année, une réindexation calculée sur le coût de la vie. Le nouveau montant de la mensualité est voté en conseil communautaire de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires avec information sur le site internet de [RT78](#) et par affichage à l'accueil, au moins 2 mois avant le changement effectif (prélèvement).

### 4. CONDITIONS D'ACCES

L'Abonné(e), muni(e) de sa carte en cours de validité, est autorisé(e) à pénétrer dans les espaces du Centre Aquatique des Fontaines et, selon le choix de l'abonnement, à participer aux cours collectifs programmés.

La perte, le vol ou la dégradation de la carte d'Abonné entraîne une participation de 5 euros à régler le jour de l'émission de la nouvelle carte.

La fermeture technique annuelle est déjà comptabilisée dans le calcul du montant des abonnements et ne peut permettre de revendiquer une remise ou report d'abonnement.

En cas de force majeure (fermeture exceptionnelle pour travaux, pandémie), l'abonné pourra demander à pouvoir bénéficier soit :

- d'un avoir sur son prochain prélèvement mensuel (au prorata temporis) si la durée de la fermeture est inférieure à 1 mois d'une
- annulation de son prélèvement si la fermeture est supérieure à 1 mois, jusqu'à réouverture de l'équipement

L'Abonné(e) s'engage à adopter en toutes circonstances une attitude et une tenue correctes à l'égard de tous et à établir des relations basées sur le respect d'autrui (voir Règlement Intérieur).

L'Abonné(e) doit optimiser son organisation personnelle pendant ses séances de cours collectifs afin d'éviter de gêner et de perturber les autres abonné(e)s. L'arrivée avant l'heure dans les cours est une obligation sous peine de se voir l'accès refusé.

Rambouillet Territoires se réserve le droit d'organiser ou de faire organiser toutes activités physiques sportives et les entraînements s'y rapportant ainsi que tous spectacles sportifs ou tout autre manifestation.

En conséquence, elle s'autorise temporairement à :

- modifier les horaires d'accès au public pour tout ou partie du centre aquatique,
- modifier les accès aux bassins, pour tout ou partie du centre aquatique,
- lancer une offre commerciale « spéciale », ponctuelle, avec les conditions spécifiques de cette offre, pour une durée limitée.

### 5. ATTESTATION / CERTIFICAT MEDICAL

Il est demandé à l'Abonné(e) de produire un certificat médical. À défaut, l'Abonné(e) déclare que son état de santé lui permet de pratiquer des activités sportives proposées par le Centre Aquatique des Fontaines et plus particulièrement d'utiliser les services, matériels et installations après avoir pris connaissance des consignes de sécurité, d'hygiène et d'utilisation dédiées à chaque espace (Règlement Intérieur).

Il déclare qu'il ne souffre d'aucune maladie, notamment cardiaque ou respiratoire, blessure, ou inaptitude physique de nature à l'empêcher de pratiquer les activités et services objets du présent contrat. Les personnes sujettes aux crises d'épilepsie ou autres pathologies susceptibles de complexifier l'intervention des équipes médicales et sauveteurs doivent en informer expressément le Centre Aquatique des Fontaines.

L'Abonné(e) déclare avoir été informé(e) et connaître les risques liés à la pratique des activités sportives du Centre Aquatique des Fontaines. En tout état de cause, le présent article n'exonère le Centre Aquatique des Fontaines d'aucune de ses obligations d'information et de conseil.

### 6. REGLEMENT INTERIEUR

L'Abonné(e) déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur affiché à l'entrée du Centre Aquatique des Fontaines.

### 7. VESTIAIRE ET DEPOT

L'Abonné(e) a l'obligation d'utiliser des casiers individuels à fermeture traditionnelle dont l'utilisation est limitée à la durée de la séance.

Il est strictement interdit de laisser ses affaires personnelles à l'intérieur des casiers après avoir quitté le Centre Aquatique des Fontaines, les casiers étant ouverts chaque soir automatiquement.

Il est rappelé expressément à l'Abonné(e) que les vestiaires ne font l'objet d'aucune surveillance spécifique ; il est donc recommandé de ne pas y entreposer des objets de valeur.

### 8. RESPONSABILITE CIVILE / DOMMAGE CORPOREL

Le Centre Aquatique des Fontaines est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel ainsi que celle de ses abonné(e)s, conformément à l'Article L.321-1 du Code du Sport. Cette assurance a pour objet de couvrir le Centre Aquatique des Fontaines contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue au titre des dommages corporels et matériels causés à autrui du fait de l'exploitation.

De son côté, l'Abonné(e) est invité(e) à souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice des activités du Centre Aquatique des Fontaines.

Conformément à l'Article L.321-4 du Code du Sport, le Centre Aquatique des Fontaines informe l'Abonné(e) de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique dont il pourrait être victime en cas de dommages corporels, et ce auprès de l'assureur de son choix.

### 9. MODALITES DE RESILIATION ET DE NON-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

#### 9.1. - À l'initiative de l'Abonné(e)

L'Abonné(e) dispose d'un droit de résiliation unilatérale qu'il peut exercer par courrier recommandé avec accusé de réception. Le délai de préavis est de 2 mois.

#### 9.2. - À l'initiative du Centre Aquatique des Fontaines

L'abonnement peut être résilié par le Centre Aquatique des Fontaines de plein droit sans préavis, ni indemnité dans le cas où l'attitude, le comportement ou la tenue de l'Abonné(e) serait contraire aux bonnes mœurs, ou causerait un trouble au bon fonctionnement des activités ou à l'ordre public ou occasionnerait une gêne caractérisée pour les autres Abonnés(e)s, ou serait non conforme au présent Contrat ou au Règlement Intérieur du Centre Aquatique des Fontaines.

Cette faculté de résiliation de plein droit devra être précédée d'un débat contradictoire avec l'Abonné(e), au cours duquel l'Abonné(e) aura la faculté de contester la mesure et de justifier son comportement.

La résiliation de l'abonnement sera prononcée si le Centre Aquatique des Fontaines n'est pas convaincu par les motifs invoqués par l'Abonné(e).

Toutefois, si la décision de résiliation prononcée par le Centre Aquatique des Fontaines ne convenait pas à l'Abonné(e), ce dernier a la possibilité de recourir à d'autres voies.

#### 9.3. - Restitution de la carte de l'abonnement

En cas de résiliation du Contrat de l'abonnement pour quelque cause que ce soit, l'Abonné(e) devra alors restituer sa carte d'abonnement au centre à l'échéance effective du présent Contrat.

### 10. CONSENTEMENT RGPD

Vos données personnelles sont liées à l'activité sport et loisirs au sein du Centre Aquatique Les Fontaines.

Dans le cadre du RGPD, ce consentement permet d'autoriser le Centre Aquatique Les Fontaines à collecter vos données personnelles à des fins de traitement interne aux services et de diffusion sur les supports de communication.

La validité de conservation des données collectées est de deux ans à compter de la date de signature du présent contrat d'abonnement.

Durant cette période, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée). Il peut exercer ses droits par voie postale ou par mail auprès du Centre Aquatique Les Fontaines.

Écrire en toute lettre la mention "lu et approuvé" :

Fait à Rambouillet le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_.

Signature:

# FORMULAIRE D'ABONNEMENT

Accusé de réception en préfecture  
078-200073344-20240506-CC2405FI01-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2024  
Date de réception préfecture : 16/05/2024

Photo  
d'identité  
couleur

« Offre spéciale Portes Ouvertes »

Contrat d'abonnement effectué par: .....

Date: \_\_/\_\_/\_\_\_\_.

Contrat référencé : \_\_\_\_\_

## COORDONNÉES DE L'ABONNÉ(E)

NOM: .....

Prénom: .....

Adresse: .....

Téléphone: .....

email : .....

## FORMULE D'ABONNEMENT CHOISIE

Je m'abonne à la formule suivante

☐

**Abonnement "BASIC" enfants : 28.30€/mois**

Cette formule donne un accès illimité aux bassins ouverts lors des périodes d'ouverture au public

☐

**Abonnement "BASIC" adultes : 33.60€/mois**

Cette formule donne un accès illimité aux bassins ouverts lors des périodes d'ouverture au public

☐

**Abonnement "MEDIUM" : 50.30€/mois**

Cette formule permet l'accès illimité aux espaces aquatiques et fitness, sans les cours

☐

**Abonnement "PREMIUM" : 67.70€/mois**

Cette formule donne un accès illimité à tous les espaces et à tous les cours

☐

**Abonnement "ZEN" : 39.30€/mois**

Cette formule donne uniquement un accès illimité à l'espace bien-être



**Frais de mise en place de l'abonnement : 21€ OFFERTS le jour de la prise d'abonnement, ou lors d'un renouvellement après interruption à l'initiative du client**

## VALIDATION DE VOTRE ABONNEMENT

Je soussigné(e) ..... certifie l'exactitude des données personnelles mentionnées ci-dessus et avoir pris connaissance des conditions générales de ventes.

Je règle ce jour: \_\_, \_\_ € pour le premier mois d'accès aux séances.

Fait à Rambouillet le ...../...../.....

Signature: .....



Accusé de réception en préfecture  
0742007334-20240506-CC2405FI01-DE  
Date de télétransmission : 16/05/2024  
Date de réception préfecture : 16/05/2024

1. OBJET DU CONTRAT

Après avoir pris connaissance des prestations proposées, l'Abonné(e) déclare souscrire un contrat d'abonnement au Centre Aquatique Les Fontaines nominatif et incessible l'autorisant à utiliser les installations avec accès illimité selon le choix d'une des formules d'abonnement dans la limite des horaires d'ouverture et des places disponibles (cours). Le choix de la formule d'abonnement par l'abonné(e) figure au recto.

2. LE CONTRAT A DUREE INDETERMINEE

Le Contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter de sa souscription.

L'Abonné(e) peut résilier le Contrat à tout moment et pour tous motifs, moyennant le respect d'un préavis de deux mois à compter de la date de réception du courrier recommandé avec accusé de réception. Après la signature du Contrat, une carte d'accès RFID est remise à l'Abonné(e).

3. INDEXATION DES TARIFS

Le montant des prélèvements mensuels est fixe et constant, avec pour chaque année, une ré indexation calculée sur le coût de la vie.

Le nouveau montant de la mensualité est voté en conseil communautaire de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires avec information sur le site internet de RT78 et par affichage à l'accueil, au moins 2 mois avant le changement effectif (prélèvement).

4. CONDITIONS D'ACCES

L'Abonné(e), muni(e) de sa carte en cours de validité, est autorisé(e) à pénétrer dans les espaces du Centre Aquatique des Fontaines et, selon le choix de l'abonnement, à participer aux cours collectifs programmés.

La perte, le vol ou la dégradation de la carte d'Abonné entraine une participation de 5 euros à régler le jour de l'émission de la nouvelle carte.

La fermeture technique annuelle est déjà comptabilisée dans le calcul du montant des abonnements et ne peut permettre de revendiquer une remise ou report d'abonnement.

En cas de force majeure (fermeture exceptionnelle pour travaux, pandémie), l'abonné pourra demander à pouvoir bénéficier soit :

- d'un avoir sur son prochain prélèvement mensuel (au prorata temporis) si la durée de la fermeture est inférieure à 1 mois d'une
- annulation de son prélèvement si la fermeture est supérieure à 1 mois, jusqu'à réouverture de l'équipement

L'Abonné(e) s'engage à adopter en toutes circonstances une attitude et une tenue correctes à l'égard de tous et à établir des relations basées sur le respect d'autrui (voir Règlement Intérieur).

L'Abonné(e) doit optimiser son organisation personnelle pendant ses séances de cours collectifs afin d'éviter de gêner et de perturber les autres abonné(e)s. L'arrivée avant l'heure dans les cours est une obligation sous peine de se voir l'accès refusé.

Rambouillet Territoires se réserve le droit d'organiser ou de faire organiser toutes activités physiques sportives et les entraînements s'y rapportant ainsi que tous spectacles sportifs ou tout autre manifestation.

En conséquence, elle s'autorise temporairement à :

- modifier les horaires d'accès au public pour tout ou partie du centre aquatique,
- modifier les accès aux bassins, pour tout ou partie du centre aquatique,
- lancer une offre commerciale « spéciale », ponctuelle, avec les conditions spécifiques de cette offre, pour une durée limitée.

5. ATTESTATION / CERTIFICAT MEDICAL

Il est demandé à l'Abonné(e) de produire un certificat médical. À défaut, l'Abonné(e) déclare que son état de santé lui permet de pratiquer des activités sportives proposées par le Centre Aquatique des Fontaines et plus particulièrement d'utiliser les services, matériels et installations après avoir pris connaissance des consignes de sécurité, d'hygiène et d'utilisation dédiées à chaque espace (Règlement Intérieur).

Il déclare qu'il ne souffre d'aucune maladie, notamment cardiaque ou respiratoire, blessure, ou inaptitude physique de nature à l'empêcher de pratiquer les activités et services objets du présent contrat. Les personnes sujettes aux crises d'épilepsie ou autres pathologies susceptibles de complexifier l'intervention des équipes médicales et sauveteurs doivent en informer expressément le Centre Aquatique des Fontaines.

L'Abonné(e) déclare avoir été informé(e) et connaître les risques liés à la pratique des activités sportives du Centre Aquatique des Fontaines. En tout état de cause, le présent article n'exonère le Centre Aquatique des Fontaines d'aucune de ses obligations d'information et de conseil.

6. REGLEMENT INTERIEUR

L'Abonné(e) déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur affiché à l'entrée du Centre Aquatique des Fontaines.

7. VESTIAIRE ET DEPOT

L'Abonné(e) a l'obligation d'utiliser des casiers individuels à fermeture traditionnelle dont l'utilisation est limitée à la durée de la séance.

Il est strictement interdit de laisser ses affaires personnelles à l'intérieur des casiers après avoir quitté le Centre Aquatique des Fontaines, les casiers étant ouverts chaque soir automatiquement.

Il est rappelé expressément à l'Abonné(e) que les vestiaires ne font l'objet d'aucune surveillance spécifique ; il est donc recommandé de ne pas y entreposer des objets de valeur.

8. RESPONSABILITE CIVILE / DOMMAGE CORPOREL

Le Centre Aquatique des Fontaines est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel ainsi que celle de ses abonné(e)s, conformément à l'Article L.321-1 du Code du Sport. Cette assurance a pour objet de couvrir le Centre Aquatique des Fontaines contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue au titre des dommages corporels et matériels causés à autrui du fait de l'exploitation.

De son côté, l'Abonné(e) est invité(é) à souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice des activités du Centre Aquatique des Fontaines.

Conformément à l'Article L.321-4 du Code du Sport, le Centre Aquatique des Fontaines informe l'Abonné(e) de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique dont il pourrait être victime en cas de dommages corporels, et ce auprès de l'assureur de son choix.

9. MODALITES DE RESILIATION ET DE NON-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

9.1. - À l'initiative de l'Abonné(e)

L'Abonné(e) dispose d'un droit de résiliation unilatérale qu'il peut exercer par courrier recommandé avec accusé de réception. Le délai de préavis est de 2 mois.

9.2. - À l'initiative du Centre Aquatique des Fontaines

L'abonnement peut être résilié par le Centre Aquatique des Fontaines de plein droit sans préavis, ni indemnité dans le cas où l'attitude, le comportement ou la tenue de l'Abonné(e) serait contraire aux bonnes mœurs, ou causerait un trouble au bon fonctionnement des activités ou à l'ordre public ou occasionnerait une gêne caractérisée pour les autres Abonné(e)s, ou serait non conforme au présent Contrat ou au Règlement Intérieur du Centre Aquatique des Fontaines.

Cette faculté de résiliation de plein droit devra être précédée d'un débat contradictoire avec l'Abonné(e), au cours duquel l'Abonné(e) aura la faculté de contester la mesure et de justifier son comportement.

La résiliation de l'abonnement sera prononcée si le Centre Aquatique des Fontaines n'est pas convaincu par les motifs invoqués par l'Abonné(e).

Toutefois, si la décision de résiliation prononcée par le Centre Aquatique des Fontaines ne convenait pas à l'Abonné(e), ce dernier a la possibilité de recourir à d'autres voies.

9.3. - Restitution de la carte de l'abonnement

En cas de résiliation du Contrat de l'abonnement pour quelque cause que ce soit, l'Abonné(e) devra alors restituer sa carte d'abonnement au centre à l'échéance effective du présent Contrat.

10. CONSENTEMENT RGPD

Vos données personnelles sont liées à l'activité sport et loisirs au sein du Centre Aquatique Les Fontaines.

Dans le cadre du RGPD, ce consentement permet d'autoriser le Centre Aquatique Les Fontaines à collecter vos données personnelles à des fins de traitement interne aux services et de diffusion sur les supports de communication.

La validité de conservation des données collectées est de deux ans à compter de la date de signature du présent contrat d'abonnement.

Durant cette période, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée). Il peut exercer ses droits par voie postale ou par mail auprès du Centre Aquatique Les Fontaines.

Écrire en toute lettre la mention "lu et approuvé" :

Fait à Rambouillet le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_.

Signature: